



Mon bailleur me facture des travaux réalisés par sa famille

Par **Alex13220**, le **04/03/2017** à **11:56**

Bonjour,rnrnJ'ai loué un appartement meublé pendant presque un an, j'ai préféré le quitter rapidement car la cohabitation avec la propriétaire qui vivait juste au dessus se passait mal. Lors de cette location, une vitre de la paroi de douche a explosé sans explication (mauvaise pose). Les réparations ont été faites par un membre de la famille (plombier) de la propriétaire. Aujourd'hui lors de l'état des lieux, cette dernière veut me retenir sur le dépôt de garantie cette réparation. Je n'ai encore pas vu la facture mais celle ci étant faite par sa famille, je me demande si cela est légal puisqu'il peut très bien "gonfler" le total.rnrnMerci par avance de l'aide que vous allez m'apporter.

Par **cocotte1003**, le **04/03/2017** à **12:32**

Bonjour, du moment que vous avez une facture d'un professionnel qui justifie les réparations, elle est à votre charge. Il fallait faire les travaux si vous pensiez pouvoir les faire faire pour moins chers, ceci avant de quitter les lieux, cordialement

Par **Alex13220**, le **04/03/2017** à **13:02**

Merci pour votre réponse rapide.rnJe suis d'accord avec mais le fait que se soit sont cousin qui l'ai fait je trouve ça bizarre.rnIl peut mettre n'importe quelle montant vu que c'est lui qui a fait la facture ...

Par **cocotte1003**, le **04/03/2017 à 13:40**

Et pourtant... si vous êtes artisan du bâtiment et que vous devez faire des travaux dans votre appartement loué, vous trouvez normal de faire travailler un concurrent ? Cordialement

Par **Alex13220**, le **04/03/2017 à 13:51**

Normal non, mais disons que je ne ferais pas payer la main d'œuvre...

Par **Lag0**, le **04/03/2017 à 14:15**

Bonjour,
A partir du moment où cette personne est un professionnel et agit comme tel, peu importe qu'il soit de la famille du bailleur. L'important est qu'il délivre une facture en bonne et due forme.

Par **Alex13220**, le **04/03/2017 à 14:17**

merci pour vos réponses.
J'espère juste qu'il ne fera pas gonfler la facture...
Encore merci

Par **morobar**, le **04/03/2017 à 16:48**

Et pire encore, le bailleur pouvait vous présenter un simple devis sans faire les travaux, ou les faire lui-même par la suite à moindre coût.

Par **Alex13220**, le **04/03/2017 à 18:31**

Le problème c'est qu'elle a réalisée les travaux alors que je ne comptais pas encore partir.
N'aurait elle pas du me donner le choix de l'artisan ?

Par **amajuris**, le **04/03/2017 à 19:43**

bonsoir,
le bailleur n'a pas à demander l'accord du locataire pour choisir l'entreprise pour réparer le dommage causé pendant votre location.
salutations

Par **Alex13220**, le **04/03/2017** à **19:57**

D'accord.rnMerci

Par **Lag0**, le **05/03/2017** à **09:47**

Bonjour,rnIl y a tout de même des choses qui ne vont pas ici...rn[rn[citation]Lors de cette location, une vitre de la paroi de douche a explosé sans explication (mauvaise pose).[/citation]rnSi la casse est due à une mauvaise pose, ce n'est pas à vous de payer mais au bailleur. Si vous avez signalé au bailleur cette casse dès qu'elle s'est produite, votre responsabilité n'est pas engagée, sauf au bailleur de démontrer que c'est vous qui l'avez provoquée.rn[rn[citation]Le problème c'est qu'elle a réalisée les travaux alors que je ne comptais pas encore partir. [/citation]rnLui aviez-vous demandé d'intervenir ? Si oui, il est normal qu'elle ait fait appel à son plombier pour les réparations.